

PV réunion du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC
Séance du lundi 07 septembre 2020 à 20 h 30

La séance a été ouverte à 20h40 sous la présidence du maire André ANDRZEJEWSKI.

Marion JOURDANA a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Membres présents: ANDRZEJEWSKI André, JOURDANA Marion, LAPERRIERE Alexandre, LOBRY Alain, MOLINIÉ Francis, RODRIGUEZ Grégory, Michel VIBIEN. Le quorum est atteint.

Absents représentés :

- GISCARD Maxime, pouvoir à André ANDRZEJEWSKI
- Isabelle BEAUJEAN pouvoir à Francis MOLINIE (arrivé à 20h58 par SMS)

L'article L. 2121-20 du CGCT autorise tout conseiller municipal empêché d'assister à une séance, à donner à un collègue de son choix le pouvoir écrit de voter en son nom. Aucune autre disposition législative ou réglementaire n'apporte de précision quant au délai de dépôt de la procuration. Il faut se reporter au règlement intérieur du conseil municipal pour savoir si un délai a été fixé et s'il est possible de donner mandat de vote un conseiller en cours de séance. En tout état de cause, le président de séance doit pouvoir authentifier avec certitude l'auteur de la procuration. Celle-ci doit obligatoirement prendre la forme d'un pouvoir écrit comportant la désignation du mandataire et l'indication, de la séance pour laquelle le mandat est donné (TA de Lille, 9 février 1993, commune d'Annezin/ QE de Jean-Louis Masson n°01540 publié au JO Sénat du 9 août 2012 pages 1804). Lors de ses séances antérieures, le conseil municipal n'a pas jugé utile d'instituer un règlement intérieur. Le président de séance, le maire a clairement pu identifier l'auteur de la procuration écrite qui lui a été adressée, celle-ci a donc été considérée comme valide.

Absents : LESCALE Cyril

Date de convocation : 03 septembre 2020 (conformément au CGCT)

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 31 juillet 2020

Le maire donne lecture du procès-verbal de réunion du conseil municipal du 31 juillet 2020, diffusé avec la convocation par voie dématérialisée. Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

2. Commissions

2.1 Liminaire

Compte tenu du nombre important de commissions thématiques, syndicats, associations, pour lesquels la CC CAUVALDOR sollicitait les communes adhérentes pour proposer des candidats issus de leurs conseils respectifs, une réunion préparatoire du conseil municipal s'est tenue le 4 septembre 2020 à laquelle ont assisté les conseillers. Elle a permis de procéder à une présentation et à un choix des différents organismes auxquels il y avait lieu d'affecter des candidatures, en fonction des objectifs évoqués par le maire et les membres du conseil.

Le conseil avait été informé que le règlement intérieur de la CC CAUVALDOR en cours de constitution, à voter lors de la séance du conseil communautaire du 14 septembre 2020, ne prévoyait pas la participation citoyenne, mais pourrait néanmoins permettre l'ouverture de certaines commissions aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, mais de recourir à des votes pour les commissions thématiques (§2.3) et des nominations pour toutes les autres commissions et représentations. Ce mode de désignation été approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal.

2.2 Commissions CAUVALDOR :

L'administration de CAUVALDOR a préconisé les nombres de titulaires et suppléants de chacun des pôles territoriaux, pour assurer une juste représentativité de ces territoires. Padirac fait partie du pôle territorial Gramat-Padirac/GP. 5 titulaires et 5 suppléants sont à désigner par le pôle GP.

Il a été précisé au cours de la séance du conseil municipal du 31 juillet 2020, que les commissions thématiques les plus intéressantes sont celles qui sont en perspective avec l'activité touristique/rurale/urbaine de Padirac.

Lors de la réunion du pôle territorial GP qui a été organisée à la mairie de Gramat, le 3 septembre 2020, le maire, représentant Padirac a pu concrétiser les choix des commissions auxquelles Padirac souhaitait participer en tant que titulaire ou suppléant. Elles sont détaillées ci-dessous.

2.3. Commissions thématiques :

Ces commissions sont ouvertes aux conseillers communautaires et municipaux :

Il a été procédé à la désignation des conseillers désignés ci-dessous, au titre de ces commissions

Commission 2 : économie tourisme artisanat et commerce/candidat Grégory Rodriguez/ titulaire

Commission 4 : agriculture, agroalimentaire, abattoirs, viticulture/candidat Nicolas Bargues/titulaire

Commission 6 : transition écologique, développement durable/notre candidat Alain Lobry/titulaire

Commission 10 : politique patrimoniale et paysagère cœur de village/candidat Francis Molinié/titulaire

Commission 11 : culture/candidate Isabelle Beaujean/suppléante

Commission 13 : urbanisme planification, ADS/ candidat Francis Molinié/titulaire

Ces nominations ont été acquises par vote majoritaire des conseillers présents et représentés.

21h30 : Michel Vibien quitte la séance du conseil municipal, sans se justifier, ni fournir de pouvoir.

2.4. Commissions à caractère technique (réservé aux conseillers communautaires) :

Commission 3 : finances, budget et fiscalité/ candidat André Andrzejewski/titulaire

Commission 12 : bâtiments, réseaux, numérique/candidat André Andrzejewski/titulaire

2.5. Commissions à caractère spécifique :

Commission voirie et chemins/notre candidat Nicolas Bargues

2.6. Syndicats

PETR FQVD : Maxime Giscard/titulaire + Nicolas Bargues/suppléant

Comité de programmation PETER : André Andrzejewski/titulaire

SDAIL : Michel Vibien/titulaire

2.7. Associations

Sites et cités remarquables de France : candidat André Andrzejewski

Association Lot tourisme : candidat/ André Andrzejewski

Abattoirs de Saint Céré : candidat Nicolas Bargues

Association Quercy énergie : candidat André Andrzejewski

2.8. Autres organismes

CAO : candidat/ André Andrzejewski

CIID : André Andrzejewski/titulaire + Francis Molinié/suppléant

EPIC–Office de tourisme : candidat/André Andrzejewski

CAUE : candidat/Michel Vibien/titulaire

3. Désignation du référent environnement SYDED du Lot

Il a été procédé à la désignation de Nicolas Bargues en tant que titulaire et André Andrzejewski en tant que suppléant.

4. Désignation des délégués de la commission de contrôle des listes électorales

Marion Jourdana a été désignée en tant que déléguée de la commission de contrôle des listes électorales.

5. Liste de la commission communale des impôts directs

la liste est la suivante : voir liste séparée

6. Adhésion Siaep Grealou et Segala Oriental au Syndicat Mixte Limargue Ségala

à l'unanimité des conseillers présents, le conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion.

Il est précisé que le référent au Syndicat Mixte Limargue Ségala était et le restera André Andrzejewski. Son suppléant est Nicolas Bargues. Une réunion du SMLS est d'ores et déjà convoquée le 9 septembre 2020 à La Capelle Marival.

7. LOT NUMÉRIQUE

Compte tenu de la desserte actuelle et en devenir, du territoire communal par les opérateurs de téléphonie mobile, le conseil ne souhaite pas donner suite à la proposition d'installation d'une borne gratuite wi-fi, car elle génère des frais de maintenance annuelle relativement importants.

8. Analyse financière des comptes de la commune par le trésorier de Gramat

Une réunion du comité consultatif communal finances est prévue le mercredi 9 septembre 2020 pour procéder à une analyse détaillée de ces documents.

Il a été envisagé que cette analyse valant pour 2019 soit complétée par la communication des analyses des 6 années précédentes, si celles-ci ont été archivées par la trésorerie.

9. Questions diverses

9.1. Expertise

L'expert missionné par la Compagnie Groupama suite à la déclaration de sinistre de dommages à l'église et à l'atelier communal, a convoqué une réunion le 16 septembre 2020 à 11 h : participation du maire et du premier adjoint.

9.2. Bergerie

Afin d'examiner la possibilité d'utiliser la bergerie en tant que ERP, 2 bureaux de contrôle ont été sollicités pour établir un devis. Un premier devis a été adressé à la mairie.

9.3. Société de chasse

La société de chasse Le Cayrou/Miers/Padirac a sollicité la commune pour obtenir l'autorisation de chasser sur les terrains communaux. Le conseil s'est prononcé unanimement en faveur de cette autorisation.

En ce qui concerne la demande d'un local au sein de la Bergerie, il y a lieu de programmer une rencontre avec les chasseurs pour détailler leur demande. La décision est donc remise à une date ultérieure.

9.4. Aire de service camping-cars

Une réunion est programmée avec un prestataire de services pour une extension éventuelle.

9.5. Comités Consultatifs municipaux

Les comités consultatifs municipaux qui ont été créés, doivent être sollicités sur des thématiques spécifiques initiées par le conseil. Des projets de feuille de route peuvent être adressés par la population de Padirac, au maire ou à l'un des membres du conseil. Ces projets seront soumis au conseil municipal et formalisés auprès du ou des comités consultatifs municipaux concernés.

9.6. Maison et grange à vendre place de l'Église

La maison de Jeanne Terrou, récemment décédée et une grange non-atténuante, situées sur la place de l'église de Padirac ont été mises en vente par les héritiers.

Un concours d'idées en vue de leur possible utilisation par la ville est ouvert, tant que ces biens ne sont pas vendus. Le maire ou tout conseiller est susceptible de recueillir les propositions émises.

9.7. Stationnement de camping-cars sur le parking du cimetière communal

Il a été constaté régulièrement que des camping-cars stationnent sur le parking du cimetière. Bien que ce stationnement temporaire ou nocturne ne soit pas prohibé, la tranquillité des lieux est notablement perturbée. En outre, les campeurs se servent du point d'eau sans aucune autorisation préalable, ce qui est répréhensible car ce point d'eau n'est pas public et limité aux besoins propres à l'activité du cimetière. Le conseil confirme la nécessité de réfléchir à l'installation de moyens propres à limiter cette pratique anormale.

Fin de séance 22 heures 53